



## CTS DU 20 NOVEMBRE 2020

Messieurs les Présidents,

L'UNSA tient à s'exprimer malgré la non tenue de ce CTS des DIRECCTE et des DIECCTE.

La crise sanitaire qui perdure aura de graves conséquences sanitaires en tout premier lieu un ralentissement profond et durable de notre économie. C'est un choc national, sans précédent, depuis la Seconde Guerre mondiale.

Pour autant, est-il besoin de rappeler que nos services ont déjà démontré, lors du premier confinement, une véritable capacité d'adaptation et de résilience qui a conduit à une mobilisation totale des agents avec des organisations de travail inédites par la mise en place d'un travail à distance improvisé. Ils ont ainsi prouvé leur efficacité, s'adaptant jour après jour, avec des moyens informatiques sous-dimensionnés, pour assurer leurs missions de service public.

Les services des DIRECCTE/DIECCTE, pourtant en grande tension, accompagnent sans relâche, les entreprises et les salariés confrontés à la crise sanitaire et économique. A ce titre, l'ensemble des agents du ministère sont mobilisés, à tous les échelons, pour accompagner salariés et employeurs dans la gestion des effets sociaux et économiques de cette crise sanitaire.

Pour l'UNSA, il ne peut être passé sous silence le fait que la pandémie a aussi un impact psychique et psychologique sur le plan de la santé au travail des agents, souffrance qui n'est pas toujours identifiée. En effet, l'épidémie et ses conséquences ont entraîné de profondes et brutales modifications du travail et de son organisation et totalement modifié la vie personnelle des agents.

Ces bouleversements, non encore discriminés, peuvent contribuer à l'apparition de risques psychosociaux particuliers pour les agents déjà fragilisés. L'UNSA rappelle que la prévention des risques psychosociaux relève de la responsabilité de l'employeur et qu'il lui revient de mettre en place des mesures de prévention adaptées surtout en ces circonstances.

Alors que tous les voyants sanitaires, économiques, sociaux sont au rouge, que nos services sont en grande tension, que les agents sont fatigués et pour certains perturbés, le gouvernement méprise les efforts consentis, ignore les alertes données, par l'UNSA auprès de la ministre du travail, de l'emploi et l'insertion, et refuse de desserrer le calendrier de la mise en œuvre de l'OTE, et ce, quoi qu'il en coûte !

Reportée pourtant une première fois lors du premier confinement, le projet est à nouveau d'actualité avec le projet de décret, inscrit à l'ordre du jour de ce CTS.

Pour l'UNSA, ces décisions erratiques qu'elle qualifie de « *déshumanisées* » sont purement technocratiques et témoignent d'une absence totale de stratégie, de cohérence et de prospective et *d'un irrespect total* pour celles et ceux, pour qui, **servir l'État et leurs concitoyens dans les territoires, n'est pas une vue de l'esprit.**

Dans le contexte actuel, ce projet de fusion de services de l'État, sous l'autorité des préfets avec déjà, des relogements à la clé, n'a plus aucun sens sauf celui de déstabiliser les personnels. Il risque d'affaiblir l'intervention des DIRECCTE/DIECCTE par une démobilisation des agents, leur moral étant largement mis à mal. Pour l'UNSA, la question de la pertinence et de la cohérence de l'action publique se pose par des décisions qui s'apparentent davantage à un acharnement d'exécuter des décisions politiques et idéologiques, prises « en un autre temps », au mépris de la réalité des territoires et de la vie des agents en cette période troublée.

Quelle est donc la cohérence de ces décisions au cœur d'un nouveau confinement, et d'un travail à distance de 5 jours sur 5 ?

A l'issue de ce deuxième épisode épidémique, vécu très durement : qu'en sera-t-il des collectifs de travail ?

La possibilité d'une troisième vague épidémique s'invite dans les discussions d'experts. D'ailleurs, les élections régionales prévues en mars 2021, pose l'interrogation d'un report au mois de juin 2021, si on en croit les échos.

Le maelstrom de l'OTE au 1<sup>er</sup> avril ne semble pas interroger les décideurs gouvernementaux, sans même savoir, si à cette date, l'épidémie sera enfin enrayée. Cette réforme est un véritable rouleau compresseur administratif qui va finir par broyer l'identité de nos services.

Sans se préoccuper de ce qui précède, le projet de décret prévoit aussi des élections professionnelles anticipées en octobre 2021, alors que l'ensemble du renouvellement des instances n'aura lieu qu'en 2022.

L'UNSA se permet de s'interroger sur l'économie de ce projet...

Aussi l'organisation d'élections décidée unilatéralement par l'Administration (DGAFP), sans concertation préalable, en dit long sur l'état du dialogue social et affiche le manque de reconnaissance des organisations syndicales. Qu'en sera-t-il des possibilités données à ces dernières pour faire campagne en direction des nouveaux collectifs de travail composés d'agents qui ne se connaîtront pas ou si peu ?

Le seul et unique but recherché ne serait-il pas qu'elles aient le moins d'audience possible ?

L'UNSA n'a pas la mémoire courte et rappelle que, dès le début de ce quinquennat, les corps intermédiaires ont été méprisés, rejetés et vilipendés !

Au regard de ce qui précède, l'UNSA rappelle le vote CONTRE sur le projet du décret soumis au conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) de l'UNSA Fonction publique comme l'ensemble des organisations syndicales, le 16 novembre dernier, ce qui préfigure déjà le vote de notre organisation syndicale au sein de cette instance.

Pour l'UNSA, le rapprochement des réseaux cohésion sociale et travail/emploi, le démantèlement du réseau des unités départementales, vont créer une instabilité majeure en déstabilisant les agents. Alors que nos services sont déjà en grande tension avec des effectifs à bout de souffle et au bord de la rupture doublé des suppressions de postes, qui sévit depuis 10 ans (RGPP), les DIRECCTE/DIECCTE ne sont plus en capacité d'absorber une telle restructuration au risque de casser définitivement une dynamique et une culture ministérielle et de briser les collectifs de travail.

L'UNSA met en garde contre le risque d'un conflit social après la crise sanitaire. Il est urgent de redonner du sens à l'action publique par des mesures compréhensibles par tous.

Un seul constat s'impose :

**«Le jour d'après» ressemble, hélas, trait pour trait «au jour d'avant» !**

L'UNSA vous remercie de votre attention.